

Le Service de l'enseignement doit-il faire du travail social ?

Katia Lehmann (PS)

Dans son édition du 24 janvier 2024, le *Quotidien jurassien* nous apprenait que le Canton allait engager plusieurs travailleurs sociaux (taux total de 300% à partager) pour faire face aux situations difficiles dans les écoles. Ces nouveaux postes renforceront l'action des deux travailleurs sociaux déjà en place (70% chacun).

L'objectif de contribuer au développement psychique, intellectuel, affectif et social des élèves est louable dans un contexte où la violence dans les écoles n'épargne aucun établissement. En engageant des travailleurs sociaux, le Gouvernement jurassien agit judicieusement dans le sens de « prévenir plutôt que guérir ».

Toutefois, à la lecture de l'annonce dans le Journal officiel du 11 janvier, nous devons constater que c'est bien le Service de l'enseignement (SEN) qui est l'autorité d'engagement de ces personnes et que le travail social en milieu scolaire sera exclusivement chapeauté par ce même service.

De notre point de vue, le travail social en milieu scolaire (TSS) devrait pouvoir être effectué en totale indépendance, en particulier en regard des directions d'écoles et du SEN, ce qui lui permettrait de gagner en efficacité, à l'instar de ce qui est pratiqué avec l'unité de santé scolaire (USS) qui dépend bien elle du Service de la santé publique. Le travail social, quel qu'il soit, devrait ainsi dépendre du Service de l'action sociale. Il n'est pas inutile de relever que ce modèle organisationnel a largement fait ses preuves à Moutier. Les deux TSS dépendent en effet du Service social régional de la Prévôté.

Le Gouvernement jurassien est prié de répondre aux questions suivantes :

- 1. Le Gouvernement partage-t-il l'avis selon lequel le travail social en milieu scolaire devrait être réalisé en toute indépendance, notamment vis-à-vis des directions d'école et du SEN, pour gagner en efficacité ?**
- 2. Un rattachement plein et entier des travailleuses et travailleurs sociaux en milieu scolaire au Service de l'action sociale est-il envisagé et si non, pourquoi ?**

Nous remercions d'avance le Gouvernement jurassien pour ses réponses.

Katia Lehmann (PS)

Co-signataires

- Jude Schindelholz (PS)
- Jelica Aubry-Janketic (PS)
- Patrick Cerf (PS)
- Gaëlle Frossard (PS)
- Loïc Dobler (PS)
- Nicolas Maître (PS)
- Nicolas Girard (PS)
- Leïla Hanini (PS)

- Florence Chaignat (PS)
- Valérie Bourquin (PS)

Intervention déposée officiellement le 15 février 2024

Documents annexés

- 20240214 QE_TSS.pdf



Question écrite n° _____

PARLEMENT JURASSIEN
GROUPE SOCIALISTE

Le Service de l'enseignement doit-il faire du travail social ?

Dans son édition du 24 janvier 2024, le *Quotidien jurassien* nous apprenait que le Canton allait engager plusieurs travailleurs sociaux (taux total de 300% à partager) pour faire face aux situations difficiles dans les écoles. Ces nouveaux postes renforceront l'action des deux travailleurs sociaux déjà en place (70% chacun).

L'objectif de contribuer au développement psychique, intellectuel, affectif et social des élèves est louable dans un contexte où la violence dans les écoles n'épargne aucun établissement. En engageant des travailleurs sociaux, le Gouvernement jurassien agit judicieusement dans le sens de « prévenir plutôt que guérir ».

Toutefois, à la lecture de l'annonce dans le Journal officiel du 11 janvier, nous devons constater que c'est bien le Service de l'enseignement (SEN) qui est l'autorité d'engagement de ces personnes et que le travail social en milieu scolaire sera exclusivement chapeauté par ce même service.

De notre point de vue, le travail social en milieu scolaire (TSS) devrait pouvoir être effectué en totale indépendance, en particulier en regard des directions d'écoles et du SEN, ce qui lui permettrait de gagner en efficacité, à l'instar de ce qui est pratiqué avec l'unité de santé scolaire (USS) qui dépend bien elle du Service de la santé publique. Le travail social, quel qu'il soit, devrait ainsi dépendre du Service de l'action sociale. Il n'est pas inutile de relever que ce modèle organisationnel a largement fait ses preuves à Moutier. Les deux TSS dépendent en effet du Service social régional de la Prévôté.

Le Gouvernement jurassien est prié de répondre aux questions suivantes :

- Le gouvernement partage-t-il l'avis selon lequel le travail social en milieu scolaire doit être réalisé en toute indépendance, notamment vis-à-vis des directions d'école et du SEN, pour gagner en efficacité ?
- Un rattachement plein et entier des travailleuses et travailleurs sociaux en milieu scolaire au Service de l'action sociale est-il envisagé et si non, pourquoi ?

Nous remercions d'avance le Gouvernement jurassien pour ses réponses.

Delémont, le 14 février 2024

Pour le groupe socialiste

Katia Lehmann